

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

AVIS



6 Octobre 2020

Président de la Commission Finances et Fonctionnement
Jacques CABUZEL

Rapporteur
Jacques CABUZEL

Avis adopté à l'unanimité des 46 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

La Région perçoit une fraction majorée de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques qui est destinée exclusivement à financer les infrastructures de transport durables, fluviales et ferroviaires.

La délibération soumise aux votes des élus propose d'approuver la reconduction de cette fraction majorée du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les carburants, qui reste fixée à 0.0073 €/litre sur les supercarburants et 0.0135 €/litre sur le gazole, pour un produit attendu de 48 M€.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend acte de cette décision.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com